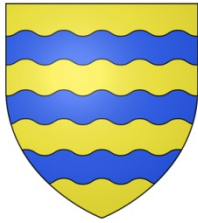


Ardes sur Couze



Mairie

COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2018

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Du Garay, Monier. MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Rousset, Therme, Veissiere.

Pouvoirs : R Gaillot à B Veissiere

Absents excusés : C Lecollier, R Gaillot.

Absent : D Michalon, L Magne.

Secrétaire de séance : M Richard Finaud

- Ordre du jour :**
- Tarif restaurant scolaire –Avenant Etape43
 - Suppression régies municipales
 - Equipement numérique école primaire
 - Nomination référent lutte campagnol terrestre
 - Point sur les travaux
 - Points divers

RESTAURATION SCOLAIRE

Richard FINAUD, a rencontré les responsables d'ETAPE 43, prestataire qui fournit les repas du restaurant scolaire et après négociation ont fixé les nouveaux tarifs de fourniture de repas à compter du 1^{er} septembre 2018. Les nouveaux tarifs sont :

- Le repas enfant avec pain jusqu'ici facturé 3.69 € HT (soit 3.90 € TTC) va être facturé 3.20 € HT (soit 3.38 € TTC).

- Le repas adulte avec pain jusqu'ici facturé 5.26 € HT (soit 5.55 € TTC) va être facturé 3.30 € HT (soit 3.38 € TTC).

- Le pique-nique enfant sera facturé 2.45 € HT

- Le pique-nique adulte sera facturé 2.45 € HT

Richard FINAUD précise que le changement de conditionnement des repas (remplacement des barquettes plastiques par des conditionnements inox, plus écologiques et économiques) et la fourniture de baguettes au lieu de petits pains individuels engendrent une réduction du coût du repas.

Le Conseil après en avoir délibéré autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de fourniture de repas.

Bernard VEISSIERE, rappelle que depuis de nombreuses années la participation financière des familles est restée inchangée et que les diverses augmentations ont été répercutées sur la part qui incombe aux communes. Il propose donc de ne pas modifier les tarifs appliqués aux familles pour la prochaine rentrée et de répercuter cette baisse, s'il y a lieu sur la participation des communes. Accord du conseil.

SUPPRESSION REGIES

La régie d'avance créée en janvier 2005 pour permettre d'effectuer des règlements immédiats ou des règlements dans des magasins n'acceptant pas les mandats administratifs n'a plus lieu d'être car elle n'est plus utilisée. De même la régie de recettes créée en juillet 2006 pour permettre l'encaissement des nuitées des gîtes meublés communaux, n'a plus lieu d'être car la commune ne possède plus de gîtes communaux meublés. Il est nécessaire de supprimer ces régies municipales à compter de ce jour. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression de ces régies municipales à compter du 16 juillet 2018.

EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE PRIMAIRE

L'Agglo Pays d'Issoire a proposé aux communes intéressées par des projets d'équipements numériques, notamment pour les écoles, de chercher des partenariats financiers. Il rappelle qu'une subvention FEDER « axeII -2.4 E.Education –E.Formation – E.Orientation » (de 60% maximum) est possible si le montant du projet est supérieur à 25 000 € HT et qu'un Appel à Projet Education Nationale pourrait compléter à 80 % ce financement.

Sachant que certains projets communaux n'atteignent pas les 25 000 € HT de dépenses subventionnables requis pour faire une demande de subventions, il est proposé aux communes qui le souhaitent de constituer un groupement de commandes.

Les membres du groupement de commandes sont les communes/syndicats de CHAMPEIX, ARDES, SIVOM DE LA VALLÉE DES PARCELLES, BEAULIEU, LE BROC (RPI LE BROC/BERGONNE), SIVU DES CHAUX, COUDES (RPI DE COUDES/MONTPEYROUX), LE BREUIL-SUR-COUZE, LUDESSE, MONTAIGUT-LE-BLANC, ORBEIL, PARENT, PARENTIGNAT, PERRIER, PLAUZAT, ST-ETIENNE-SUR-USSON, SIG ST-JEAN-EN-VAL/ST-RÉMY-DE-CHARGNAT, SIVU DES ÉCOLES DE ST-VINCENT/ST-FLORET, ST-YVOINE, SAURIER, SAUXILLANGES ET VERNET-LA-VARENNE

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Commune de Champeix. Les prestations concernées par le groupement de commandes sont : l'acquisition d'équipement en outils numériques pour les écoles, les prestations de configuration et d'installation, l'installation sur site.

Accord du conseil municipal pour constituer un groupement de commande et autoriser, le Maire à signer tous documents nécessaires se rapportant à l'exécution de cette procédure.

NOMINATION REFERENT LUTTE CAMPAGNOL TERESTRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la mise en place sur les territoires de plan de lutte contre le campagnol terrestre, impliquant tous les acteurs concernés. Il précise que la coordination et l'animation au niveau communal sont primordiales et qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un référent communal. Ce référent sera chargé de relayer l'information vers les agriculteurs (Calendrier de formation, bulletins de santé du végétal, journées techniques,...).Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Sylvie MONIER comme référente communale pour la lutte contre le campagnol terrestre.

POINT SUR LES TRAVAUX

Place du Foirail : Dans le cadre de l'avancement des travaux Place du Foirail le Maire précise que les délais sont respectés et que les entreprises sont sérieuses , que la route n'a pas été et ne sera pas barrée, ce qu'ont confirmé les membres de la commission technique.

Il a été fait part du mécontentement de certains riverains qui reprochent à la mairie de supprimer des places de stationnement ; de mettre des passages piétons et de créer des jardinières avec des bordures trop hautes pouvant provoquer des dégâts aux pneus des voitures qui rouleraient dessus.

Lors de la discussion qui a suivi certains ont proposé d'apporter quelques modifications, voire de supprimer les jardinières déjà installées et acceptent le principe de dangerosité des bordures.

Le Maire a fait remarquer que le nombre de places de stationnement sera sensiblement le même qu'avant les travaux, que les passages piétons sont nécessaires pour la sécurité et que les bordures ne sont pas dangereuses dans le cas d'une utilisation normale de la chaussée et du stationnement.

L'élément qui a clos la discussion est que les travaux doivent correspondre au projet qui a été subventionné, ce qui rend toutes modifications significatives impossibles.

La Chapelle de la Recluse:

Le plâtrier doit terminer les finitions de peinture ;

L'électricien semble avoir abandonné le chantier malgré de nombreuses relances ;

Tous les autres travaux sont terminés.

Le Beffroi :

La maçonnerie est faite ;

La menuiserie est en cours ;

Comme pour la Chapelle, l'électricité est à l'arrêt.

WC PUBLICS :

En dehors de quelques finitions, la maçonnerie est faite ;
La menuiserie est bien avancée et est en attente du serrurier ;
Le serrurier a réalisé une partie de la couverture mais reste très en retard sur le planning ;
L'électricien n'a rien fait.

Nous pensons pouvoir terminer les WC avec le serrurier néanmoins s'il n'a pas terminé son lot fin septembre, il conviendra d'en consulter un autre afin de finir les travaux.

L'électricien semble dans l'impossibilité de réaliser son lot il convient de procéder à une consultation afin de retenir un autre électricien afin de finir les trois chantiers comme il était initialement convenu.

PONT DU VIVIER ET MUR DE TEYDE :

Comme prévu au budget primitif, Jacques THERME présente les devis concernant les travaux du pont du Vivier. Un renforcement coté propriété BLANC doit être réalisé en urgence. Deux devis sont présentés :

- Entreprise la Couze 4 435 .00 € HT
- Sarl Joseph VERDIER 5 800.00 € HT

Le choix du conseil se porte sur le devis présenté par l'entreprise La Couze. Jacques THERME précise que d'autres travaux de refecton du pont seront certainement à prévoir, vu les dégradations constatées sur l'autre pile du Pont. A suivre.

Le Maire rappelle les dégâts causés par un véhicule non identifié sur le mur de la route de Teyde où un 1^{er} devis fait état d'un montant estimé de travaux de 5875 € HT. Un panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 3 t 5 sera apposé pour limiter les passages près du mur endommagé, et un deuxième devis sera demandé.

POINTS DIVERS

Acquisition camion benne : Jacques THERME rapporte l'état de vétusté du camion benne des services techniques, la benne doit être changée, et l'ensemble du véhicule nécessite de gros travaux de réparation et d'entretien. Lors de l'élaboration du budget la décision d'acquérir un camion benne d'occasion avait été prise, aujourd'hui trois devis sont proposés :

- Henri Vaissière propose un IVECO Daily 35S11 de 2015 (54 905 km) au tarif de 21 350.00 € HT soit (25 620.00 TTC)
- MARTENAT Auvergne propose un IVECO 130 ch de 2016 (46 000 km) au tarif de 22 500 € HT soit (27 000.00 TTC)
- RENAULT Clermont propose un Renault Master 150 ch de 2012 (41 821 km) au tarif de 16 658.33 € HT soit (19 990.00 TTC)

Après avoir étudié les caractéristiques des véhicules et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité retient la proposition du garage RENAULT CLERMONT pour l'acquisition d'un camion benne Renault Master pour un montant de 16 658.33 € HT. Et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Acquisition de chaises : Les chaises de la salle polyvalente doivent être renouvelées, des devis sont demandés, deux modèles sont proposés, le premier identique aux chaises actuelles, pieds fer, et assise coque plastique et le deuxième est une chaise monobloc en polypropylène semblable aux chaises qui équipent la salle multi activité. Avant de faire un choix les élus souhaiteraient plus de renseignements sur la solidité et la durée de vie des chaises en polypropylène. A suivre.

Décision modificatives : Une erreur de montant demandé à l'Agglo Pays d'Issoire pour les charges de fonctionnement (électricité, téléphone, chauffage, participation au ménage,) des locaux de la maison de service et du service d'aide à domicile qu'ils occupent 4 Place Jean Garnier, nous oblige à faire un mandat d'annulation au compte 673. Compte insuffisamment provisionné lors de l'élaboration du budget primitif. Une décision modificative est donc nécessaire pour abonder ce compte.

+ 1500 € au compte 673 et – 1500 € au compte 22 dépenses imprévues.

Accord du conseil à l'unanimité.

Subventions aux associations : Lors du précédent conseil l'aide financière aux associations qui fourniront leur bilan financier a été voté. La délibération prévue n'ayant pas été rédigée, le Maire propose de l'ajouter à cette session du conseil pour validation. Accord du Conseil.

Bernard VEISSIERE, expose aux membres du Conseil Municipal la demande d'aide financière de l'Association Prévention routière du Puy de Dôme. Cette association Prévention Routière est agréée par le ministère de l'Éducation nationale comme « association éducative complémentaire de l'enseignement public » et par le ministère de la Jeunesse. Ce contrat de confiance donne lieu chaque année à de nombreuses actions d'éducation routière dans des écoles primaires partout en France.

Les élèves de la classe de Cours Moyen de l'école ont pu bénéficier de ces actions cette année. Il propose d'apporter une aide financière à l'association, aide essentielle à leur fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide d'accorder une subvention de 50 € à l'association Prévention Routière.

Local société de chasse l'Ardoisienne : Jacky PUGET, nouveau Président de l'association l'Ardoisienne sollicite le conseil municipal pour l'obtention d'un local ou la possibilité d'installer un « bungalow » sur la Place de Poudain ou sur le terrain sectionnal situé à proximité. Bernard VEISSIERE propose de leur mettre à disposition le chalet de Centre de Loisirs (bâtiment à droite rue des tanneries). A suivre.

Vélo à assistance électrique : La municipalité a acquis grâce au partenariat financier de l'Agglo Pays d'Issoire 4 vélos à assistance électrique, qu'elle souhaite mettre à disposition des habitants et des touristes.

L'idée d'en laisser la gestion aux commerçants locaux qui le désireraient a été émise. Il va s'en dire qu'une compensation financière viendrait indemniser le ou les commerçants qui voudront bien gérer le parc. Un courrier pourrait être adressé aux commerçants afin d'organiser une rencontre pour définir ensemble des modalités de location, utilisation, rémunération, etc..... Tout en respectant la réglementation. A suivre.

Cours de tennis : Les cours de tennis de la ville basse, sont régulièrement dégradés, les poteaux des filets ont été tordus et rendus inutilisables. Une des portes a même été arrachée. Des morceaux de verres et des déchets jonchent le sol. Richard FINAUD est chargé de renouveler le matériel de tennis, de faire remettre la porte et de faire installer un verrou à combinaison mécanique ce qui simplifiera la gestion d'utilisation du cours.

Clôture de la séance à 20 h 30.